

Denguin : trois agents recrutés pour le recensement de la population



Les trois agents recenseurs avec le maire, Gilles Tesson.
Laure-Anne Saillard

La commune de Denguin organise son recensement de la population du 15 janvier au 14 février. Une démarche essentielle pour mieux connaître les besoins des Denguinois et façonner l'avenir du village.

Du 15 janvier au 14 février, la commune de Denguin est concernée par le recensement de la population. « C'est un moment important pour mieux connaître notre village, comprendre les besoins de ses habitants et imaginer des projets pour rendre le quotidien plus agréable. »

Les Denguinois recevront d'abord une lettre du maire dans leur boîte aux lettres. Ensuite, l'un des trois agents recenseurs (Étienne Biron, Joëlle Fréchou et Bernadette Erbin) passera déposer une notice internet, soit directement dans la boîte aux lettres, soit en main propre.

Grâce à cette notice, le recensement se fait en quelques minutes. C'est rapide, anonyme, et à portée de clic. Remplir le recensement en ligne, c'est aussi faire un geste pour la planète et pour la commune : moins de papier, moins de traitements, plus d'efficacité.

La mairie se tient à la disposition des habitants au 05 59 68 86 15 et sur son site : www.denguin.fr. Pour plus d'informations sur le recensement, rendez-vous sur le-recensement-et-moi.fr.